

# Commune de Saint-Désert

## Compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2026

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Daniel CHRISTEL, Marie-Edith GROISON, Sory TRAORÉ, Anaïs VALLOT, Eric DAVANTURE, Aude NOËL, Adrien LAGAREIRO, Sandrine MOREY, Michel ROYER, Rodica MANEA, Frédéric LAGRANGE, Véronique MARQUIS, Hugues JURICIC, Tom ISSERT, Véronique POTHERAT.

### 1. Installation et mise en place du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Saint-Désert a été officiellement installé à la suite des élections du 15 mars 2026. L'ensemble des 15 conseillers municipaux étant présents, le quorum a été atteint. La séance a été présidée par le doyen de l'assemblée, Michel Royer. Anaïs Vallot a été désignée secrétaire de séance. Cette étape marque le démarrage officiel du mandat municipal.

### 2. Élection du Maire et des adjoints

Daniel Christel a été élu Maire dès le premier tour avec une majorité absolue. Le Conseil municipal a ensuite décidé de créer trois postes d'adjoints. Ont été élus : Marie-Edith Groison, Sory Traoré et Aude Noël. Cette équipe constitue l'exécutif municipal chargé de la gestion quotidienne de la commune.

### 3. Délégations et organisation exécutive

Le Conseil municipal a accordé au Maire un ensemble de délégations importantes afin d'assurer une gestion efficace des affaires communales. Ces délégations concernent notamment les finances, les marchés publics, l'urbanisme, les assurances, les actions en justice et la gestion du patrimoine communal. Par ailleurs, certains conseillers municipaux ont reçu des délégations spécifiques.

Michel Royer a été désigné en charge des affaires sociales, de la solidarité et du handicap. Éric Davanture a été désigné en charge de la lutte contre les inondations, en lien avec les enjeux agricoles et viticoles. Ces délégations permettent de mieux répartir les responsabilités au sein de l'équipe municipale.

### 4. Indemnités des élus

Le Conseil municipal a fixé les indemnités des élus dans le respect du cadre légal. Suite à sa demande, Monsieur le Maire percevra une indemnité de 40,30 % au lieu des 44,30 % prévus par la loi. Les adjoints perçoivent une indemnité de 11,77 %. Les conseillers municipaux délégués bénéficient d'une indemnité de 6 %. Ces décisions assurent une transparence et un cadre financier clair.

### 5. Organisation interne : commissions et comités

Le Conseil municipal a mis en place plusieurs commissions communales thématiques : "sécurité routière et voirie", "budget et finances", "communication et concertation", "vie associative, sport et loisirs", "école, périscolaire et centre de loisirs " et "environnement et développement durable". Le nombre de membres a été fixé pour chacune et les conseillers ont été répartis en conséquence.

Trois comités consultatifs ont également été créés : bois et forêt, cimetière, patrimoine et culture.

Ces comités peuvent intégrer des personnes extérieures au Conseil, favorisant la participation citoyenne.

## **6. Instances sociales et solidarité**

Le Conseil municipal a organisé la représentation de la commune dans les structures sociales.

Le Conseil d'administration du CCAS a été structuré avec des membres élus désignés par le Conseil municipal. Des représentants ont également été nommés pour siéger au Conseil d'administration de l'EHPAD La Chansonnière.

Par ailleurs, Rodica Manea a été désignée référente santé dans le cadre du partenariat avec le Grand Chalon.

Des représentants ont aussi été désignés pour les questions liées au handicap.

## **7. Représentation dans les organismes extérieurs**

La commune a désigné ses représentants dans plusieurs organismes : SYDESL (énergie), CNAS (action sociale), SEMCODA (logement), association A2C, GIP e-Bourgogne. Ces désignations permettent d'assurer une représentation active de la commune dans les structures intercommunales et partenaires.

Frédéric Lagrange a été désigné correspondant défense, chargé de relayer les informations liées aux questions militaires et citoyennes.

## **8. Fonctionnement administratif et gouvernance**

L'ensemble des délibérations contribue à structurer le fonctionnement administratif de la commune.

Elles définissent clairement les rôles, les responsabilités et les modalités de décision. Elles permettent également d'assurer la conformité avec les obligations réglementaires.

## **9. Synthèse générale**

Ces délibérations marquent la mise en place complète de la nouvelle équipe municipale. Elles couvrent l'installation du Conseil, l'élection des élus, la répartition des délégations, la fixation des indemnités, l'organisation interne et la représentation extérieure.

L'ensemble constitue un cadre structuré permettant d'assurer une gestion efficace, transparente et cohérente de la commune tout au long du mandat.

## **Gouvernance**

- Monsieur Daniel Christel, Maire
- Madame Marie-Edith Groison, Monsieur Sory Traoré, Madame Aude Noël, adjoints

## **Délégations**

- Monsieur Michel Royer : affaires sociales, solidarité, handicap
- Monsieur Éric Davanture : lutte contre les inondations

## **Commissions communales**

- **Appel d'offres** : Monsieur Daniel Christel (membre de droit), Madame Aude NOEL, Marie-Edith GROISON, Monsieur Frédéric LAGRANGE (membres titulaires) Monsieur Adrien LAGAREIRO, Madame Véronique MARQUIS, Madame Sandrine MOREY (membres suppléants)
- **Sécurité routière et voirie** : Monsieur Daniel Christel, Monsieur Éric Davanture, Monsieur Hugues Juricic, Monsieur Adrien Lagareiro, Madame Aude Noël, Madame Anaïs Vallot, Monsieur Tom Issert
- **Commission communication et concertation** : Madame Sandrine Morey, Madame Aude Noel, Madame Véronique Marquis, Monsieur Daniel Christel, Madame Rodica Manea, Monsieur Hugues Juricic
- **Budget et finances** : Monsieur Daniel Christel, Madame Aude Noël, Madame Marie-Edith Groison, Monsieur Sory Traoré, Monsieur Frédéric Lagrange, Madame Sandrine Morey, Madame Véronique Marquis, Monsieur Adrien Lagareiro, Madame Anaïs Vallot, Monsieur Éric Davanture, Monsieur Hugues Juricic
- **Vie associative, sports et loisirs** : Monsieur Daniel Christel, Monsieur Frédéric Lagrange, Madame Anaïs Vallot, Madame Véronique Marquis, Madame Sandrine Morey, Monsieur Sory Traoré, Madame Aude Noel, Monsieur Michel Royer, Madame Véronique Potherat
- **École, périscolaire et centre de loisirs** : (Candidature de Madame Véronique POTHERAT non élue) Monsieur Daniel Christel, Madame Anaïs Vallot, Monsieur Sory Traoré, Monsieur Adrien Lagareiro.
- **Environnement et développement durable** : Monsieur Daniel Christel, Monsieur Adrien Lagareiro, Madame Aude Noel, Monsieur Éric Davanture, Monsieur Hugues Juricic, Monsieur Tom Issert

## **Comités consultatifs**

- Bois et forêt : Monsieur Daniel Christel, Monsieur Gilbert Benas, Monsieur Adrien Lagareiro, Monsieur Michel Royer, Monsieur Jacques Cannet, Monsieur Jean-Pierre Carré, Monsieur Tom Issert
- Cimetière : Monsieur Daniel Christel, Madame Odile Dalia, Monsieur Matthias Renaud, Monsieur Sory Traoré
- Patrimoine et culture : Monsieur Daniel CHRISTEL, Madame Rodica MANEA, Madame Anaïs VALLOT, Monsieur Eric DAVANTURE, Madame Aude NOEL, Madame Marie-Thérèse MOREY, Madame Odile DALIA, Madame Marie-Edith GROISON, Monsieur Sory TRAORE

## **Représentations extérieures**

- CCAS : Monsieur Daniel Christel (président de droit), Monsieur Michel Royer, Madame Véronique Marquis, Monsieur Hugues Juricic, Madame Marie-Edith Groison
- EHPAD : Monsieur Daniel Christel (président de droit), Madame Marie-Edith Groison, Monsieur Hugues Juricic
- SYDESL : Monsieur Daniel Christel, Monsieur Sory Traoré, Madame Marie-Edith Groison